

Avis de demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage 1406

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 18 septembre 2023 à 19 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Permettre au 4325, rue des Dirigeables:
 - une marge avant minimale de 4 mètres au lieu de 6 mètres;
 - de planter 6 arbres à grand déploiement le long de la rue au lieu de 12 arbres;
2. Permettre au 4070, boulevard Westley, une aire de stationnement en marge avant représentant un maximum de 53 % de la largeur du terrain au lieu de 50 %;
3. Permettre au 2040, rue Henri-Cyr:
 - un minimum de 1,25 cases de stationnement par logement au lieu de 1,5 cases par logement;
 - une aire d'isolement entre l'aire de stationnement et le bâtiment d'un minimum de 1,35 mètres au lieu de 1,5 mètres, et ce, sur une longueur maximale de 6,40 mètres;
 - une aire d'agrément d'un minimum de 214,54 mètres carrés, ce qui représente 11,2 % de la superficie de plancher du bâtiment au lieu de 20 % de celle-ci;
 - l'aménagement d'un maximum de 6 espaces de rangement d'un minimum de 3,34 mètres carrés et de 2 espaces de rangement d'un minimum de 3,49 mètres carrés au lieu de de 3,5 mètres carrés pour chaque espace de rangement requis pour chacun des logements;
4. Permettre aux 3615-3617-3619, Grande Allée:
 - une largeur totale des aires de stationnement aménagées en marge avant de 57,5 % de la largeur du terrain au lieu de 50 %;
 - une largeur cumulative des allées d'accès aménagées en marge avant de 62,4 % au lieu de 50 %;
 - une distance entre 2 allées d'accès à un même terrain de 4,9 mètres au lieu de 6 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, lors de ladite séance.

Longueuil, le 25 août 2023.

Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert